



COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DE MONTAGNY LES BEAUNE SEANCE DU JEUDI 29 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt neuf juin, à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Richard ROCH, Maire.

Etaient présents : M. Richard ROCH, Mme Sylvia GAUTHERON, Mme Bernadette VALLET, M. Laurent PELLETIER, M. Alain CARION, M. Guillaume DURAND de GEVIGNEY, M. Roland DAVID, Mme Brigitte LACROIX, M. Michel BLIN, M. Thierry EUVRARD, M. Jean-François GROUD, M. Nicolas DE DEMO.

Etaient excusés : Mme Anne-Lise DENEUVE donne pouvoir à Mme Brigitte LACROIX, M. Marcel RIOND donne pouvoir à Mme Bernadette VALLET
Mme Frédérique DEVIGNE donne pouvoir à M. Laurent PELLETIER

Secrétaire de séance : M. Guillaume DURAND de GEVIGNEY

Après avoir approuvé la séance du 1^{ER} juin 2017, le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

M. le Maire propose au conseil municipal, qui accepte, d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- **Avenant au marché de travaux voirie**

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

NEANT

DELIBERATIONS

1 - FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Afin de permettre le versement du fonds de solidarité de 4 019 € accordé à la commune pour l'instruction du droit des sols, le Conseil Municipal DECIDE de solliciter un fonds de concours, à hauteur de ce montant, pour les travaux suivants :

- Réfection peinture salle des associations	2 569.10 € HT
- Installation d'un interphone à l'école	3 101.75 € HT
- Travaux mise aux normes électricité Dans bâtiments communaux	4 000.00 € HT

Total **9 670.85 € HT**

2 – REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC ORANGE

Conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 en son article R20-52 qui permet de déterminer le montant correspondant du produit de la redevance due par Orange à la commune pour occupation du domaine public, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE le montant de **771.44 €** pour cette redevance.

3 –REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC GRDF

Conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 qui permet de déterminer le montant correspondant du produit de la redevance due par GRDF à la commune pour occupation du domaine public, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE le montant de **491.00 €** pour cette redevance.

4 –RENOUVELLEMENT CONTRAT POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire, pour une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 août 2018, à raison de 9 heures 30 mn hebdomadaires, afin d'assurer le ménage de la salle des Fêtes et de la mairie.

AUTORISE le Maire à renouveler et signer le contrat de travail de l'agent actuellement en place sur ce poste, aux mêmes conditions, ainsi que tout document relatif à cette embauche.

5 - TRANSFERT ARCHIVES AUTORISATIONS DROIT DE SOLS

Monsieur le Maire informe que, suite à la loi ALUR, la commune est devenue autonome en matière d'instruction du droit des sols et que les dossiers instruits par la DDT jusqu'en 2016 vont être transférés à la commune pour archivage.

D'autre part, le service ADS de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud est prêt à recevoir les dossiers des communes si ces dernières ne souhaitent pas les conserver en mairie. Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer la convention de transfert des dossiers ADS avec la Direction Départementale des Territoires et CHARGE le service ADS de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud de récupérer les dossiers en vue de leur archivage.

6– ETUDE DE DEVIS

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE les devis de 3 308.10 € TTC+ 414.00 € TTC pour l'installation d'un portier vidéo et d'une gâche électrique sur le portail de l'école.

DECIDE l'acquisition d'un objectif pour appareil photo pour un montant d'environ 500 €.

7– DEMANDE DE SECOURS D'URGENCE

M. le Maire informe que la commune a reçu un dossier de l'Accueil Solidarité et Famille de Beaune concernant une demande de secours exceptionnel de 84 € afin d'aider au paiement de l'électricité d'un habitant de la commune en difficulté passagère. Considérant que cette aide peut être « un coup de pouce » à cet habitant pour redémarrer avec une situation financière plus saine, par 9 voix POUR, 3 ABSTENTIONS et 3 CONTRE, DECIDE d'accorder cette aide exceptionnelle de 84 €.

9 – EMBLEMENTS RESERVES

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le Plan Local d'Urbanisme a prévu des emplacements réservés « pour élargissement et aménagement de la rue des Mouches pour créer une nouvelle desserte du lotissement l'Esmeix ». Les parcelles concernées pouvant être en mis en vente prochainement suite à une succession, le Conseil Municipal DECIDE d'acquérir ces emplacements en cas de vente.

10 – AVENANT AU MARCHÉ TRAVAUX DE VOIRIE

En raison de difficultés rencontrées lors des travaux d'aménagement de l'entrée de la petite rue (présence de regards et vannes d'eau sous la chaussée non répertoriés) qui entraînent des coûts supplémentaires, le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer un avenant au marché de travaux voirie 2017.

D'autre part, il a été nécessaire de faire appel à l'entreprise BROCHOT pour le nettoyage des fossés busés qui étaient obstrués. M. le Maire estime nécessaire de prévoir une somme chaque année pour effectuer un entretien régulier des fossés communaux.

11- AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil Municipal,

EST INFORME du transfert obligatoire de la zone du Pré Neuf à la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la Loi NOTRe. M. le Maire informe qu'il a demandé des précisions concernant le périmètre retenu pour cette zone.

Ecole :

ENTEND le compte-rendu du dernier conseil d'école. 133 élèves effectueront leur rentrée en septembre 2017 dont 65 à Montagny.

PREND CONNAISSANCE d'un courrier de la communauté d'agglomération informant qu'il n'y aurait pas de modification des rythmes scolaires à la rentrée 2017 en raison des difficultés de mise en œuvre dans des délais jugés trop courts.

EMET UN AVIS DEFAVORABLE à la demande d'une famille souhaitant scolariser leurs enfants à Bligny les Beaune, la commune disposant de toutes les infrastructures nécessaires (transport, accueil périscolaire, cantine).

EST INFORME d'une demande de dérogation scolaire, acceptée par la Ville de Beaune pour raisons médicales, d'un enfant de Beaune qui sera scolarisée à l'école maternelle de Montagny.

PREND CONNAISSANCE d'une lettre de remerciements des enseignants, parents d'élèves et enfants pour l'installation de la climatisation dans les classes primaires.

EST INFORME du départ à la retraite de Mme Patricia TOP, Inspectrice de l'Education Nationale.

PREND CONNAISSANCE d'une invitation des Amis des Ecoles pour un apéritif à l'école des Cerisiers le 7 juillet prochain à 19h30.

EST INFORME que la commune percevra la somme de 5 222.70 € de subvention au titre des amendes de police.

PREND CONNAISSANCE de lettre de remerciements suite à l'attribution des subventions (Voile Libre, Les Titines de la Côte, Nature et Sentiers).

EMET un avis favorable à une demande de location de salle hebdomadaire (lundi soir) pour l'organisation de cours de Zumba. La location se fera aux mêmes conditions que les cours de salsa soit 25 € la séance.

EST INFORME d'un projet de construction d'un carport par vente privée qui n'a pas été validé en raison de la non-conformité avec le PLU.

EST INFORME que la SCI la Châtelaine a renoncé à la vente de son bien suite au droit de préemption déposé par la communauté d'agglomération.

Mme Sylvia GAUTHERON fait un rappel pour l'organisation de la fête du 14 juillet.

EST INFORME que le Jury du Fleurissement visitera la commune le 25 juillet à 11 heures.

EST INFORME que les travaux de construction du cabinet médical débuteront mi-juillet.

Prochaine réunion : jeudi 24 août 2017 à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire,
Richard ROCH